

Page : 1/12

Edition révisée n° : 10.0 Date de révision : 03/2021

MTG.....

Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%

Description chimique Fluor - Krypton - Néon

N° CAS -

N° CE
N° Index

N° d'enregistrement Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement

Formule chimique F₂, Kr, Ne

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées Industriel et professionnel

Gaz de test ou d'étalonnage Utilisation en laboratoire

Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation

Utilisations déconseillées Utilisation grand public déconseillée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MULTIGAS

Société Route de l'Industrie 102

CH-1564 Domdidier

Téléphone +41 (0) 26 676 94 94

Adresse e-mail <u>info@multigas.ch</u>

1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51

+41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers Gaz oxydant Cat.1 H270

Gaz sous pression : Gaz comprimé H280

Irritation cutanée Cat. 2 H315



Page : 2/12

Edition révisée n°: 10.0

Date de révision : 03/2021

H319

H335

MTG.....

Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%

Irritation oculaire Cat. 2

Toxicité aiguë (Inhalation – gaz) Cat. 4 H332

Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- Exposition unique,

Cat. 3

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

P410+P403

Pictogrammes de danger	GHS03 GHS04 GHS07		
Mention d'avertissement	Danger		
Mentions de danger	<u> </u>		
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant		
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur		
H315	Provoque une irritation cutanée		
H319	Provoque une sévère irritation des yeux		
H332	Nocif par inhalation		
H335	Peut irriter les voies respiratoires		
Conseils de prudence			
P244	Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords		
P260	Ne pas respirer les gaz/vapeurs		
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage		
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin		
P304+P340+P315	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenin dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulte immédiatement un médecin		
P305+P351+P338+P315	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin		

2.3. Autres dangers

Asphyxiant à forte concentration

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé



Page : 3/12

Edition révisée n° : 10.0 Date de révision : 03/2021

MTG.....

Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification	
Krypton	(N° CAS) 7439-90-9 (N° CE) 231-098-5 (N° index) (N° d'enregistrement) -	1.25%	Press. Gas (Comp.), H280	
Néon	(N° CAS) 7440-01-9 (N° CE) 231-110-9 (N° Index) (N° REACH)	97.75%	Press. Gas (Comp.), H280	
Fluor	(N° CAS) 14762-94-8 (N° CE) - (N° index) (N° d'enregistrement) 01-2120759325-50	1%	Oxid. Gas 1, H270 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 Compr. Gas, H280 Acute Tox. 1, H330	

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

3.2. Mélanges

Non déterminé

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au

médecin traitant

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En

cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un

médecin

En cas de contact avec la peau Oter immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver au

savon avec une grande quantité d'eau. Transporter immédiatement la

victime à l'hôpital. Consulter un médecin

Au cas de contact avec la peau, en portant des gants de caoutchouc, appliquer un gel de gluconate de calcium à 2.5% d'une manière continue sur

la zone touchée pendant 1 heure et demie ou jusqu'à ce que des soins

médicaux soient disponibles

En cas de contact avec les yeux Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer.

Rincer avec soin à l'eau pendant 15 minutes au minimum. Faire appel à une assistance médicale immédiate. Si aucune assistance médicale n'est immédiatement disponible, rincer pendant 15 minutes supplémentaires. Irriguez alternativement les yeux par intermittence pendant 20 minutes avec



Page: 4/12

Edition révisée n°: 10.0 Date de révision: 03/2021

MTG.....

Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%

une solution de 1 % de gluconate de Calcium si disponible. Consulter un

médecin et apporter cette fiche

En cas d'ingestion Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche

à l'eau. Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut être nocif par

inhalation

Se reporter à la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de

carbone

Moyens d'extinction inappropriés Donnée non disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients

Produits de combustion

dangereux

En cas d'incendie ou de chaleur excessive, des produits de décomposition

dangereux peuvent se former

5.3. Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'eau pulvérisée

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz

Assurer une ventilation adéquate

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs

Équipement de protection individuel, voir section 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une ventilation efficace. Laver abondamment à l'eau l'équipement



Page: 5/12
Edition révisée n°: 10.0
Date de révision: 03/2021

MTG.....

Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%

contaminé, et les endroits où s'est produite la fuite

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré

Contenu sous pression

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source	
	7439-90-9	VME	-		
Knypton		VIVIE	-	Pas de valeur limite	
Krypton		VLE	-	d'exposition professionnelle	
		VLE	-		
	7440-01-9	VME	-		
Néon			-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle	
Neon		VLE	-		
		VLL	-		
	14762-94-8	VME	0.1 ppm	SUVA: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail (2021)	
Fluor		VIVIL	0.15 mg/m ³		
		VLE	0.2 ppm		
		VLL	0.3 mg/m ³		



Page : 6/12

Edition révisée n° : 10.0 Date de révision : 03/2021

MTG.....

Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants

peuvent être relâchés

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. Norme EN

166

Protection de la peau Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz

Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques

Protection respiratoire Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à

pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées. Norme EN 137 - Appareil autonome à air comprimé en circuit ouvert avec

un masque complet du visage

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

-

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

 État physique à 20°C / Gaz
 101.3kPa

• Couleur Kr et Ne incolores, F2 jaune pâle

Odeur Donnée non disponible

Seuil olfactif Donnée non disponible

pH Donnée non disponible

Paint de fusion / Paint de

Point de fusion / Point de congélation Donnée non disponible

Point d'ébullition Donnée non disponible Point d'éclair Donnée non disponible Vitesse d'évaporation Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) Donnée non disponible Limites d'explosivité Donnée non disponible Pression de vapeur [20°C] Donnée non disponible Pression de vapeur [50°C] Donnée non disponible Densité de vapeur Donnée non disponible



Page : 7/12

Edition révisée n° : 10.0 Date de révision : 03/2021

MTG.....

Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%

Densité relative, liquide (eau=1) Donnée non disponible Densité relative, gaz (air=1) Donnée non disponible Hydrosolubilité Donnée non disponible Coefficient de partage: Donnée non disponible n-octanol/eau Température d'auto-inflammation Donnée non disponible Température de décomposition Donnée non disponible Viscosité Donnée non disponible Propriétés explosives Donnée non disponible Propriétés comburantes Donnée non disponible

9.2. Autres informations

Masse molaireDonnée non disponibleTempérature critique [°C]Donnée non disponibleDensité relative, gazDonnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections cidessous

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les condition recommandées de stockage

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Oxyde violemment les matières organiques. Peut réagir violemment avec les

matières combustibles.

Peut réagir violemment avec les agents réducteurs

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'humidité dans l'installation

10.5. Matières incompatibles

Humidité, matériaux combustibles, agents réducteurs

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114



Page : 8/12

Edition révisée n° : 10.0 Date de révision : 03/2021

MTG.....

Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis

Corrosion cutanée / irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mutagénicité des cellules Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis

Toxicité pour la reproductionCompte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles — exposition

unique

Peut irriter les voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis

Danger par inhalation Nocif par inhalation

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation Ce produit est sans risque pour l'écologie

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible



Page: 9/12

Edition révisée n°: 10.0 Date de révision: 03/2021

MTG.....

Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible. L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère

Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de

postcombustion et d'épuration

Emballages contaminés Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient

d'origine

Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires

Code OMoD 16 05 04

Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des

substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
3156	3156	3156

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail	Transport par mer	Transport par air	
ADR / RID	IMDG	IATA	
GAZ COMPRIMÉ COMBURANT, N.S.A. (Fluor, Néon, Krypton)	COMPRESSED GAS, OXIDIZING, N.O.S.(Fluor, Neon, Krypton)	Compressed gas, oxidizing, n.o.s. (Fluor, Neon, Krypton)	

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage



ADR/RID IMDG IATA

2.2 : Gaz non inflammables

5.1 : Matières comburantes (oxydantes)



Page : 10/12

Edition révisée n°: 10.0 Date de révision: 03/2021

MTG<mark>.....</mark>

Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%

14.4. Groupe d'emballage

IATA

ADR/RID Non déterminé

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID Non
IMDG No
ICAO-TI / IATA-DGR No

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission

(EU) 2015/830

Abréviations et acronymes ADR : Accord européen relatif au transport international des

marchandises dangereuses par route

CAS : Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract

Service (USA)

CLP: Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no

1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et

l'emballage

CSA: Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité

chimique

EIGA: European Industrial Gases Association



Page : 11/12

Edition révisée n° : 10.0 Date de révision : 03/2021

MTG<mark>.....</mark>

Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical

Substances - Inventaire européen des substances chimiques

commercialisées

EPI : Equipements de protection individuelle
EN : European Norm -Norme Européenne
ETA : Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA: International Air Transport Association - Association

internationale du transport aérien

IMDG Code: International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour

le transport maritime international des marchandises

dangereuses

LC50 : Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la

population testée

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of

Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces

substances

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire

des marchandises dangereuses

RMM: Risk Management Measures - Mesures de gestion des

risques

STOT-SE: Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité

spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

UN: United Nations - Nations Unies

vPvB: very Persistent and very Bioaccumalable - très persistant et

très bioaccumulable

Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

Mentions de danger

	H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant
	H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur
	H315	Provoque une irritation cutanée
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
	H332	Nocif par inhalation
	H335	Peut irriter les voies respiratoires
e	•	

Conseils de prudence

P244	Ni huile	ni graisse	sur les	robinets	et raccords

P260 Ne pas respirer les gaz/vapeurs

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement

de protection des yeux/du visage

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin



Page : 12/12

Edition révisée n° : 10.0 Date de révision : 03/2021

MTG.....

Fluor 1% - Krypton 1.25% - Neon 97.75%

P304+P340+P315

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter

immédiatement un médecin

P305+P351+P338+P315

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Consulter immédiatement un médecin

P410+P403

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme

un guide